Ce dit jour nous rapporté fut a la requeste du procureur du Roy sur le fait
des monnoyes demandeur contre Nicolas Champin maistre
particulier de la monnoye de la Rochelle prisonnier en la conciergerie du
palais d'une boiste de [illegible] d'argent [illegible] sept solz tournois de deniers
grans blans a la couronne ouvrez et monnoyez soubz la deliverance
de ladite monnoye et contenant ledit Champin maistre escharz de poix
et de loy trouvez contenus par les boistes. Les informations depositions
et autres choses faictes pardevant maistre Charles [illegible] de nous
les commis et deputez tant en la ville de la Rochelle que ailleurs
sa confession faicte [illegible] en ladite chambre par laquelle il a
voullu prendre droit. Les conclusions dudit procureur du Roy tendant
a ce qu'il [illegible] et [illegible] nous. Ce fait tout veu et
consideré ce qui fait a considerer. Il a esté declairé et declaire
ladite somme de [illegible] confisquee au Roy et [illegible]
mise en la monnoye [illegible] dudit [illegible] laquelle somme de
[illegible] rendre et rembourser en bonne monnoye
ayant cours qui [illegible] appartiendra. Et oultre ordonne ladite court que les
[illegible] escharz [illegible] ladite monnoye seront cassez. Et prendra
ledit Champin nouvelle deliverance. Et neantmoins pour les cas
contenuz en sa confession la court la condempne et condempne en
[illegible] livres tournois d'amende envers le Roy pour laquelle
somme sont [illegible] prins les [illegible] de justice la [illegible]
demeurera [illegible] pardevers elle. Et a tenir prison jusques a plain
paiement et satisfaction d'icelle. Et oultre a faire bons tous les
deniers contenans par les boistes semblables [illegible] dessusdictz [illegible]
[illegible] sentence jugement et arrest

Prononcé es presences dudit procureur du Roy et dudit
Champin maistre le [illegible] jour de juillet l'an mil
v^c deux

Sentence donné contre Nicolas Champin maistre particulier de la monnoye de la Rochelle

Confiscation et amende de [illegible]

[illegible]

Ce dit jour nous rapporté fut a la requeste du procureur du Roy
sur le fait des monnoyes demandeur contre [illegible]
[illegible] de la monnoye de la Rochelle prisonnier en la
conciergerie du palais d'une boiste de [illegible] de deniers
grans blans a la couronne escharz de poix et de loy ouvrez en ladite monnoye
les informations faictes par maistre Charles [illegible] de nous [illegible] sa confession

[illegible]

Amende